

ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne

3, Jumelles — Tél. 12-44

ABONNEMENTS :
Suisse, 3 fr. par an; autres
pays, 5 fr. par an.

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »

Les membres de la Ligue
pour la défense de l'hu-
manité fixent de leur propre
gré le montant de leur coti-
sation.

Compte de chèques pos-
taux : III. 496.

Envoi gratuit des statuts
de la ligue et de numéros
spécimens de tous ses
organes. S'adresser au se-
crétariat, Lausanne, 3 Ju-
melles.

Comité suisse de la Ligue : D^r Auguste FOREL ; Albert LOCHER, G. MÜLLER, conseil-
lers nationaux ; A. SUTER, président du Conseil communal de Lausanne ;
D^r Tschumi, D^r Moser, conseillers d'Etat, Berne ; D^r R. BRODA ; Baron F. de WRANGEL,
Ascona ; A. SESSLER (Berne), D^r A. HUBER (Bâle), anciens présidents de tribunaux ;
D^r A. de QUERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; F. RUEDI, ancien député du
Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société
vaudoise de la paix ; E. PEYREQUIN, président du conseil d'administration du
journal « La Libre Pensée internationale » ; H. HODLER, directeur du journal « Espe-
ranto », Genève, etc.

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LON-
GUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay
MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général hono-
raire, Côme ; W. FÖRSTER, président du Bureau international des poids et mesures ;
Dr. N. af URSIN, ancien vice-président de la Diète finlandaise ; D^r de Magalhães LIMA,
ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.

Président de la Ligue : D^r R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité suisse, Lausanne, Jumelles 3,
tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

La France et l'idée de la paix

Aux deux conférences de La Haye, la France et l'Angleterre étaient les protagonistes de la cause pacifiste. Elles préconisaient l'arbitrage obligatoire, l'établissement d'une juridiction efficace et permanente pour régler tous les conflits de l'avenir.

L'Allemagne s'est opposée à ces demandes. Elle a exigé que les compétences de la cour de La Haye soient purement facultatives ; elle voulait se réserver la possibilité de faire aboutir ses revendications futures par d'autres méthodes que celles du droit, de conquérir par les armes cette « place au soleil », ces colonies de peuplement qu'elle n'avait pu conquérir à cause de ses divisions passées à l'époque de la fondation des empires coloniaux anglais et français.

Dès ces conférences de La Haye, on s'était habitué, et cela à juste titre, à considérer la France et l'Angleterre comme les champions d'une paix durable basée sur le droit, et l'Allemagne comme le porte-drapeau de l'idéal guerrier.

L'année 1914 paraît avoir confirmé cette manière de voir. Il appartiendra aux historiens futurs d'élucider la question de savoir si l'Allemagne a encouragé l'ultimatum autrichien contre la Serbie, ou si elle l'a simplement autorisé ; si cette initiative tragique est partie du gouvernement responsable ou d'un petit, mais puissant parti qui a su entraîner l'empire ; si les gouvernants d'Allemagne ont obéi plus ou moins à l'obsession d'une guerre préventive destinée à empêcher le raffermissement de la Triple-Entente, pour que celle-ci, deux ou trois ans plus tard, ne pût pas dicter ses volontés.

Que l'une ou l'autre de ces hypothèses soit exacte — et toutes réserves étant faites pour les dangers de guerre problématiques de l'année 1917 et les responsabilités plus problématiques encore qui s'y rattachent, — il reste entendu pour tous les observateurs neutres et impartiaux qu'il dépendait des gouvernants d'Allemagne d'empêcher l'écllosion de la guerre de 1914 qui nous dévore. Il reste aussi entendu pour les observateurs neutres et impartiaux que la France — toute réserve étant faite pour les responsabilités historiques se rattachant aux rivalités coloniales et à l'alliance russe — a fait, en juillet 1914, tout ce qui était humainement possible pour maintenir la paix. Dans ces jours tragiques, la France a assumé, pour la dernière fois, son rôle de gardienne de la paix vis-à-vis de l'Allemagne, jusqu'au moment où celle-ci lui déclarait la guerre.

Depuis cette date, les attitudes respectives ont commencé à s'intervertir. Le peuple français, devant la ruée des armées envahissant son territoire, s'est réveillé tout entier aux grandes passions nationales qui l'ont sauvé plus d'une fois au cours de son histoire millénaire. L'âme de Jeanne d'Arc et de ses compagnons d'armes a été ressuscitée. Toutes les énergies populaires se sont concentrées dans cette pensée unique, dans ce

désir ardent de libérer le sol national, de vaincre l'adversaire. Toute autre idée a été considérée comme préjudiciable à cette concentration de toutes les forces psychiques et matérielles de la nation, à l'élan patriotique et guerrier.

On n'a plus rien voulu savoir de toutes les considérations se rattachant aux efforts faits pour amener le désarmement qu'on rendait responsables de l'insuffisante préparation militaire « qui a failli perdre la France » et qu'on imputait volontiers à des influences occultes exercées par l'ennemi héréditaire. On repoussait cette idée pacifiste « qui a fait banqueroute » sans s'apercevoir que la conception pacifiste (juridiction obligatoire pour tous les conflits entre les peuples) n'a jamais été réalisée, et n'a pu, en conséquence, ni faire ses preuves, ni défaillir. On refusait non seulement d'envisager toute idée de paix « avant la victoire complète », on ne voulait même pas s'occuper de l'élaboration des principes pour la sauvegarde de cette paix future. Le mot de « paix » semblait être devenu l'incarnation de tout ce qui répugne au génie national, les instincts guerriers de la race emportaient la nation dans un élan sublime qui certes ne manquait pas de grandeur tragique, même pour ceux qui, comme nous, étaient restés fidèles à l'idéal pacifiste.

Cet état d'âme du peuple français constitue l'explication primordiale de toute cette série d'incidents surprenants qui ont caractérisé l'attitude nouvelle de la France vis-à-vis de l'idéal de la « paix par le droit » qui avait constitué si longtemps sa devise glorieuse. Elle revenait encore parfois dans des discours ministériels, toute enveloppée par des appels à la guerre à outrance ; mais là où l'on s'attaquait d'une manière purement objective aux graves problèmes du droit international dont la solution est indispensable pour le maintien futur d'un état de paix durable basé sur le droit, les représentants de la France, que toutes les autres nations espéraient voir, ne sont pas venus.

En avril 1915, des spécialistes éminents de tous les pays, y compris l'Angleterre, y compris même l'héroïque Belgique, qui aurait eu tant de raisons de ne penser qu'à sa résurrection par les armes, se sont réunis à La Haye sur l'invitation du Conseil néerlandais contre la guerre. S'abstenant scrupuleusement de tout effort pour hâter la conclusion de la paix ou pour influencer sur le cours de la guerre, ils se sont consacrés exclusivement aux questions se rattachant à la société future des nations. La France n'était pas représentée à cette réunion.

Deux mois plus tard, des délégués venus de tous les pays se sont réunis à Berne pour prendre position vis-à-vis des dangers qui menacent les intérêts collectifs de l'humanité, la paix des générations futures.

Un Français courageux est venu et a su faire triompher à l'assemblée les belles idées de la suprématie du droit sur la force, qui avaient toujours été celles de l'élite française. Revenu en France, il a été critiqué âprement.

Un congrès pour la paix durable se prépare en ce moment à Berne. Beaucoup d'hommes éminents de toutes les nations ont annoncé leur présence, une délégation nombreuse d'Angleterre et d'Amérique y prendra part, la France seule reste hésitante.

Est-ce que cela peut s'expliquer complètement par le phénomène de psychologie des foules que nous venons de signaler, par la résurrection de « Jeanne d'Arc » dans la mentalité des masses françaises ? C'est certainement le facteur décisif, la passion populaire exerçant une influence hypnotique même sur ceux habitués à réfléchir d'une manière indépendante. Toutefois plusieurs raisons intellectuelles ont été mises en avant pour expliquer cette attitude nouvelle du génie français vis-à-vis de l'idéal pacifiste et il importe de les comprendre, de bien saisir tous les arguments invoqués pour pouvoir démontrer leur insuffisance. Ces arguments peuvent se résumer dans la thèse suivante : « L'Allemagne ayant prémédité la guerre a su acquérir une préparation militaire supérieure à celle de la France et de ses alliées et remporter des succès importants pendant la première période de la guerre. Elle voudrait considérer le jeu comme terminé, comme font les joueurs habiles après quelques heures fructueuses ; mais les Alliés se refusent à tomber dans ce « piège ». Ils ont su rattraper l'avance allemande relative aux munitions et moyens de guerre ; grâce à leur maîtrise de la mer, ils sauront même au cours des années dépasser la production allemande. »

« Leur population étant plus que deux fois plus nombreuse que celles des empires centraux, leurs réserves en hommes sont plus importantes que celles de leurs adversaires et s'ils savent résister à toutes les tentations pacifistes, vaincre toute fatigue dans leurs propres rangs, s'ils conservent leurs défenses inexpugnables à l'ouest et à l'est pendant deux ou trois années encore, le jour viendra où tous les hommes valides d'Allemagne et d'Autriche seront au front et personne sur l'arrière. D'autres jours suivront où les pertes des batailles successives ne pourront plus être comblées, où l'armée allemande deviendra de plus en plus faible, tandis que les Alliés pourront encore puiser dans leurs dernières réserves. L'équilibre se modifiant de plus en plus en leur faveur, le jour de la victoire, le jour de la revanche sera arrivé. »

Des arguments de statistique en faveur de cette thèse ont été accumulés non seulement par des spécialistes français, mais surtout par l'éminent rédacteur du *Journal de Genève*, le colonel Feyler.

Admettons, for the sake of argument, que l'argumentation technique soit irréfutable. ... Mais cette victoire de l'année 1918 ou 1919 coïncidera non seulement avec l'anéantissement des forces allemandes, elle coïncidera aussi avec la mort de la majeure partie de la jeunesse française. Admettons que les réserves russes et britanniques déterminent alors la défaite de l'Allemagne. Cela ne serait plus au profit de la France — s'il est permis

de parler d'un profit quelconque après une orgie si sanglante — car les meilleures énergies de la nation française n'existeraient plus.

Cette « victoire » serait achetée à un prix trop dur.

D'autres spécialistes français ne se contentent pas de cet aspect d'une réussite finale par l'épuisement de l'adversaire, ils croient encore à la possibilité de briser les lignes allemandes en France par des moyens purement militaires, ils demandent qu'on ajourne toutes les discussions sur les conditions de la paix, voire même tout examen des problèmes de la paix durable de l'avenir : « jusqu'à ce que l'envahisseur soit jeté hors du territoire national ».

Des femmes françaises ont objecté à ce raisonnement¹ que la fortune changeante de la guerre pourrait entre temps aboutir à l'occupation d'autres territoires (des Alliés ou des adversaires) par les forces de leurs ennemis respectifs. Attendre le retour de toutes les armées à leurs positions de départ, à leurs frontières nationales avant de procéder à des négociations de paix, cela apparaît absurde dès qu'on envisage la question sous son aspect général.

Il y a d'ailleurs deux autres arguments décisifs contre cet ajournement de tout examen des problèmes de la paix.

1) Les trois grandes offensives entreprises par les armes françaises et anglaises au cours de l'année 1915 n'ont abouti qu'au gain de quelques kilomètres carrés. On a calculé qu'il faudrait mille années pour reconquérir le territoire national si on gagnait tous les ans la même parcelle de terre. D'un autre côté, rien dans les expériences des offensives précitées, entreprises avec un courage et un dévouement qui ne peuvent guère être dépassés, n'autorise la foi en un succès plus complet des tentatives consécutives.

2) La libération complète du territoire national n'est aucunement liée à cette conquête physique d'un certain nombre de kilomètres carrés. Elle peut découler de la crainte d'épuisement final éveillée chez l'adversaire, elle peut découler aussi d'un compromis raisonnable.

On peut même aller plus loin et dire que cette libération du territoire français n'est plus une des questions en litige, dont la solution dépend des prochaines batailles. Certains milieux de l'Allemagne paraissent avoir chéri, au début de la guerre, des visées annexionnistes sur la Belgique et le Nord de la France. Mais ces visées se sont portées depuis sur la Pologne et sur l'Orient et tout récemment sur une réunion plus intime de l'Allemagne et de l'Autriche, renforçant la puissance économique et politique de la première sans que la conquête de territoires étrangers soit nécessaire pour atteindre l'effet voulu.

On a beaucoup discuté, en Suisse et ailleurs, au cours de cette dernière semaine, un article de la *Nouvelle Gazette de Zurich* sur les conditions de paix de l'Allemagne, et il n'est pas impossible, malgré les démentis officiels, que ces propositions émanent réellement de l'office des affaires étrangères d'Allemagne, à ce qu'on nous assure d'un côté habituellement très bien informé. Dans ces propositions, il a été parlé de beaucoup de choses et elles trahissent en partie une incompréhension étonnante de la mentalité des puissances alliées. Celles-ci ne pourraient jamais consentir à ce que la malheureuse Belgique, dévastée par une guerre atroce, appauvrie par des contributions de guerre, fût tenue à continuer de telles contributions mêmes après la conclusion de la paix. Les puissances alliées agiraient contrairement aux préceptes de l'honneur, si elles abandonnaient la Belgique à un sort si injuste et rien ne permet de croire que la France et l'Angleterre, même vaincues complètement, se résigneraient à contre-signer une telle spoliation ; moins encore qu'elles

¹ Au dernier n° de la *Voix de l'Humanité*.

l'accepteraient, tant qu'elles conservent ces grandes réserves qui leur appartiennent aujourd'hui.

Mais même ces propositions allemandes si iniques relativement aux points indiqués et à plusieurs autres, parlent expressément de la *restitution pleine et entière des territoires français* et laissent même sous-entendre (par la phrase relative aux rectifications des frontières qui pourraient être envisagées « dans un intérêt réciproque ») qu'on consentirait à des restitutions en Lorraine ou en Haute-Alsace, moyennant des compensations coloniales.

Il ne serait donc pas impossible, dès aujourd'hui, pour d'habiles négociateurs de la paix de faire valoir toutes ces éventualités d'épuisement final redoutables pour la France, mais plus redoutables encore pour l'Allemagne, et de faire abandonner ainsi les prétentions iniques que nous avons dénoncées ci-dessus ; d'arriver, dès à présent, à un compromis sauvegardant tous les intérêts essentiels et épargnant plusieurs millions de vies françaises.

A-t-on envisagé suffisamment le fait cruel que même le retour de deux millions d'Alsaciens à la mère-patrie achetée par la mort ou la mutilation de deux millions de jeunes Français n'ajouterait rien aux forces vives de la nation ?

Mais admettons même qu'il y ait controverse sur l'utilité des efforts pour hâter la paix.

L'autre problème de la *paix durable de l'avenir* reste entier et appelle la collaboration immédiate des spécialistes français. Il ne suffit pas de vouloir, en principe, que cette guerre atroce soit suivie d'une paix durable et il est contraire à tous les enseignements de l'histoire d'espérer cette paix durable par l'annihilation des ennemis. Elle ne peut être fondée que sur les bases d'un droit des gens fort développé, tenant compte des multiples intérêts en question et de tous les enseignements de la conflagration actuelle.

Abandonner l'examen de ces graves problèmes aux spécialistes alliés, neutres et ennemis, est nuisible même pour les intérêts directs de la France et pour la victoire des idées se rattachant à son génie national.

Toutes les personnes qui se sont occupées de ces questions ont remarqué, par exemple, que la majorité des juristes allemands préféreraient l'établissement d'une juridiction entre les peuples qui toutefois ne disposerait d'aucun moyen coercitif pour faire exécuter ses arrêts : Point de vue dangereux puisque la violation de la neutralité belge a montré trop clairement que toutes les dispositions du droit des gens n'ont aucune valeur réelle, si elles ne sont garanties par un pouvoir exécutif dont la puissance serait supérieure à celle de tous les agresseurs possibles.

Des spécialistes français fort distingués ont développé des plans, très réfléchis et bien documentés, sur les attributions d'un tel pouvoir exécutif international. Mais ils boycottent les réunions internationales dans lesquelles s'élabore le dossier scientifique au profit du congrès futur de la paix.

L'argument le plus important invoqué en faveur de cette abstention a été le suivant : « Les conférences internationales pourraient éveiller chez le peuple français des espérances en une paix durable acquise par d'autres méthodes que celle de la guerre et ne nécessitant pas des efforts surhumains pour remporter la victoire. Ceci affaiblirait les énergies combattives de la nation ».

En entendant de tels arguments, on est tenté d'appeler de tous ses vœux la venue d'un grand poète, d'un grand semeur d'idées, tel qu'Ibsen, le grand Norvégien, pour montrer au peuple français que les plus pieux mensonges sont plus dangereux que la vérité.

Si l'élaboration d'une charte des nations ne dispense pas la nation française de lutter pour la

victoire, si cela est vrai, qu'on ne craigne pas alors d'être obligé de démontrer cette vérité aux masses mûres de la démocratie française ! Si, au contraire, le grand but d'une paix durable basée sur le droit peut être atteint par les moyens de la science, par la victoire de la raison sur la passion humaine, pourquoi donc s'obstiner à exécuter l'arrêt de mort de plusieurs millions de jeunes Français qui n'ont commis aucun crime, qui se sont donnés corps et âme à la cause nationale ?

Mais faisons même une dernière concession aux passions de l'heure. Si l'on craint que les séances publiques d'un congrès mondial ne puissent éveiller des espoirs exagérés chez les masses françaises, qu'on se contente alors de collaborer aux œuvres plus intimes ; par exemple, à ces commissions d'étude internationales fondées par l'organisation centrale pour la paix durable dont le siège est à La Haye !

Si ces quelques lignes pouvaient amener une élite française à considérer le problème sous son aspect le plus large et le plus scientifique et à écarter les voix de la passion, mauvaises conseillères en tout débat logique, elles auraient rempli un rôle utile.

La France a été de tout temps la protagoniste des grands mouvements d'avenir et elle doit le respect universel dont elle est entourée autant à ses conquêtes morales qu'aux victoires militaires du passé. Qu'elle remplisse la grande tâche de collaborer à l'établissement de la paix par le droit que les devoirs de l'heure lui imposent ! L'humanité ne peut pas se passer du concours de la France pour mener à bien cette tâche hardie et grandiose.

Le Congrès national du Parti socialiste français

s'est réuni à Paris pendant la semaine écoulée. Trois membres du ministère actuel participaient aux débats. Les résolutions votées à une très grande majorité ont donc une très grande importance pour l'orientation de la politique française. Elles appelleraient à plusieurs points de vue des réserves formelles de notre part.

Mais ces réserves étant faites, il faut constater que les résolutions du parti socialiste français contiennent un passage excellent. Le parti, y compris les trois ministres qui en font partie, s'est prononcé nettement pour une *paix durable garantie par l'arbitrage obligatoire entre les nations*.

Le parti a même adopté un point de vue préconisé dans le dernier numéro de la *Voix de l'Humanité*, à savoir que les alliés ne sont nullement tenus à attendre le consentement des puissances centrales pour la conclusion de tels traités. Ils peuvent très bien, ils doivent même conclure de telles conventions, dès à présent, entre eux-mêmes, et former ainsi le noyau d'une société de nations, reliée par des sanctions de droit, noyau qui aurait des tendances naturelles très puissantes à s'étendre à toutes les nations civilisées.

Ces résolutions du parti socialiste ouvrent un chemin praticable pour des progrès réels en vue d'une paix durable, sans qu'il soit indispensable, pour le moment, d'ouvrir ces négociations avec des ressortissants du camp adverse qui répugnent à un si haut degré à la psychologie momentanée des masses françaises. Si on se décidait résolument à procéder sur ce chemin qui n'est pas celui de l'entente universelle préconisée à l'article précédent, mais qui peut, finalement, malgré tous ses détours, mener au but, nous considérerions comme remplie la grande tâche de la France vis-à-vis de l'humanité, que nous avons tenté d'esquisser dans notre étude.